

L'optimisation de la gestion assurantielle flexible sous contrainte comptable, fiscale et réglementaire

Comme nous l'avons vu dans les précédentes lettres, la gestion financière nécessite, pour tout ou partie, une agilité dans l'allocation des actifs...tant pour accroître le taux de rendement comptable que pour faire face à des besoins de liquidités...Agilité pouvant être contrariée par des contraintes comptables, fiscales et réglementaires.

La hausse des taux, rapide et brutale, depuis plus d'un an maintenant, a favorisé des mouvements rapides de capitaux non vus depuis des années:

- entre les classes d'actifs:
 - actions vers obligations et monétaires,
 - immobiliers (SCPI..) vers les marchés financiers ...
- à l'intérieur des classes d'actifs:
 - actions: petites valeurs vers les grandes valeurs (favorisant d'autant plus la baisse des "valeurs de petites capitalisation"...)
 - obligations: émetteurs plus risqués vers émetteurs moins risqués ...

Les flux de collecte bougent encore énormément.

Selon les données du Flow Show, le rapport hebdomadaire des flux dans les fonds d'investissements mondiaux réalisé par BofA Global Research:*

- Les investisseurs ont retiré 65,3 milliards de dollars entre le 13 et le 19 avril sur les fonds monétaires (qui avaient attiré 508 milliards de dollars net, sur fond de faillite de la Silicon Valley Bank (SVB) et de retraits de dépôts de banques commerciales américaines).
- Les fonds actions ont aussi connu une décollecte hebdomadaire de 2,6 milliards de dollars. Dans les fonds d'actions américaines, les investisseurs ont principalement acheté des stratégies sectorielles santé (+1,8 milliard) et biens de consommation (+1,5 milliard), et vendu des fonds de grandes capitalisations (-2,8 milliards) et value (-1,4 milliard).

Les investisseurs ont privilégié, au global, les fonds obligataires, avec une collecte nette de 4,6 milliards de dollars. Les flux significatifs se concentrent sur les fonds d'obligations d'entreprises investment grade (+3,2 milliards) et high yield (+2,7 milliards) pour le positif, et les fonds de dettes municipales (-1,1 milliard) pour le négatif. (*Source: L'Agefi - 24/04/2023)

La gestion flexible OBLIGATAIRE

La gestion obligataire assurantielle doit être principalement réalisée sous la forme de détention de titres vifs.

Comme vous le savez, les obligations détenues en direct ne sont soumises à aucune provision sauf en cas de défaut de l'émetteur. Il convient alors de constituer une provision à caractère durable ou en l'occurrence une provision pour émetteur défaillant.

L'absence de provision en cas de moins-values permet à l'assureur détenteur des titres de percevoir des revenus récurrents sans être contraint de provisionner.

L'objectif est d'avoir une stabilité et une visibilité des produits financiers annuels.

Par ailleurs, la suppression en 2016 de la réserve de capitalisation pour les entités ayant une part de provisions techniques vie inférieure à 10% permet de réaliser des arbitrages constituant des moteurs de performance supplémentaire.

Dans le contexte actuel, il s'agit ainsi d'accroître le taux de rendement comptable, d'augmenter le taux actuariel acheteur du portefeuille tout en réduisant le coût en capital (SCR de spread notamment).

Les titres de taux libellés en euros qui présentent un intérêt, d'après notre analyse à ce jour pour ce type de gestion, sont les suivants:

- Émis par un Etat ou garantis (garantie explicite) par un Etat
- Émis par une entreprise dont la notation est supérieure à BBB-

Cette gestion sous mandat peut être complétée ponctuellement et marginalement par des parts d'OPCVM obligataires à haut rendement à échéance courte. Cela permet de rechercher un surplus de rendement avec un risque limité.

La gestion flexible ACTIONS

Les investissements en actions en direct ou via des OPCVM sont soumis au double risque de provisionnement en cas de moins-values latentes des valeurs non amortissables.



En cas de forte baisse d'une valeur

Applicable sur l'ensemble des valeurs non amortissables

=
CHARGES FINANCIERES
=
BAISSE DU RENDEMENT FINANCIER



Ainsi, nos clients constatent qu'en cas de forte plus-value latente ou de forte moins-value sur une action ou sur un OPCVM actions, il est impossible de faire un arbitrage sans impacter les produits financiers annuels.



IMMOBILISME DE LA GESTION DANS
UN MARCHÉ VOLATILE



Nous conseillons donc à nos clients de créer un FONDS SUR MESURE afin de pouvoir réaliser tous les arbitrages nécessaires:
> selon leurs contraintes,
> selon les mouvements de marché ...



APPORTS DE PARTS D'OPCVM
DANS CERTAINS CAS
(maintien du prix de revient)



PAS D'INCIDENCE COMPTABLE
DES ARBITRAGES POUR LA
MUTUELLE

ARTICLE 209 OA CGI
POSSIBLE
(pas d'imposition sur les plus-values latentes de l'OPCVM)

Ce document, destiné à des investisseurs professionnels, ne présente pas de caractère contractuel. Il ne peut être remis à des tiers qu'avec l'accord préalable de MCA FINANCE. Les informations sont fournies à partir des meilleures sources en notre possession à la date de rédaction de ce document. Ces informations et ce document ne sont pas constitutifs d'un conseil en investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Pour plus d'informations sur le service présenté, nous vous invitons à contacter la société de gestion.

MCA
FINANCE
GESTION de PORTEFEUILLE

48 C boulevard du Maréchal Foch / 49100 ANGERS
Tél. 02 41 87 30 00

Société de Gestion de portefeuille agréée par l'A.M.F.
(agrément n° GP-90-116) au capital de 2.000.000 €
RCS ANGERS B 343829321
Banque Dépositaire : CIC Groupe BFCM

